

NOTE EXPLICATIVE
Rapport 2024 du Conseiller en énergie

Ce rapport reprend les mesures correctrices apportées aux installations énergivores, les projet à l'étude, réalisés, les actions de sensibilisation du personnel communal, les sollicitations de primes,..., y sont décrits.

Ce rapport est inspiré du modèle établi par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.